



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-06-2026 /

Dossier complet le : 26-06-2026 /

N° d'enregistrement : 020097/KK P

1 Intitulé du projet

Restructuration du site SUPERIOR - CREATION PARKING "TEMIS" 67 PLACES sur la commune de Besancon (25000)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SCI CONSORTIUM NEFMETIERS

Raison sociale

SCI CONSORTIUM NEFMETIERS

N° SIRET

42126347600044

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ROBINET

Prénom(s)

CLAUDE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste dans la réalisation d'un parking de 67 places sur la réserve foncière prévue en 2012, sur la commune de Besançon dans la ZAC TEMIS.

4.2 Objectifs du projet

L'implantation sur la réserve foncière permet de rééquilibrer les zones de stationnements entre les bâtiments A et B et de faciliter la circulation à l'intérieur du site. L'organisation du parking dispose des lignes de stationnements perpendiculairement à la pente du terrain naturel. Le parking est composé d'une bande de places proche du bâtiment B et deux îlots composés de chacun deux bandes de stationnements séparées par une bande en gravier destinée à l'infiltration des eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Espaces libres et plantations : - Aspect quantitatif : Comme prévu au PLU, au minimum 1 arbre de hautes tiges sera planté pour 100m² de terrain libre dont 1 pour 3 places de stationnements. - Aspect qualitatif : Les talus et espaces verts seront plantés de prairie fleurie et d'arbres de moyen développement puisés dans la liste des arbres recommandés de Besançon. Les plantations supplémentaires sur les îlots de stationnements seront tirées de la même liste. Teintes et matériaux : - Revêtements de sols extérieurs : Enrobe : Stationnements (bande nord), voie de desserte. Dalles alvéolaires végétalisées : stationnements sur îlots centraux Gravières non traitées : bandes de séparation entre stationnements pour infiltration eaux pluviales

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking ne comportera pas d'accès direct avec le domaine public. Il sera connecté au nord et au sud aux bâtiments B et A via le parking du bâtiment C. Comme pour l'ensemble du site la limite avec la rue Syamour sera constituée d'un large espace vert. Le parking de 67 places sera exploité pour le stationnement des usagers du site, avec une circulation interne assurée par une voie en enrobe. Les îlots centraux en dalles alvéolaires végétalisées et les bandes de gravières infiltrantes permettront la gestion à la source des eaux pluviales. Les espaces libres seront entretenus en prairie fleurie et complétés par des arbres de haute tige et de moyen développement, conformément aux prescriptions du PLU et à la liste d'essences recommandées par la Ville de Besançon. L'ensemble garantit une intégration paysagère sobre et une perméabilité maximale des surfaces.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire modificatif (PC mod.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Nombre de place de stationnement Parcelle cadastrale (HT 0187)	(67, unites) (4670, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelles de la section HT n°0187 en zone UZT-C (ZAC TEMIS - Vocation transfert technologique, conception, industrialisation et production) du PLU de la commune (09/03/2026).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NEANT

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type 2 «Corniches de la Citadelle et cotes du Doubs» (n°430007852 localisee a environ 3 km au sud-est du projet, est le site ZNIEFF le plus proche du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans une zone de montagne. Ce dernier est localise dans une zone urbaine.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche du projet est situee a environ 3,2 km au sud-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est situe dans le departement du Doubs qui n'est pas un departement littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est situe en dehors de parcs nationaux, parcs naturels marins et regionaux, ainsi que de reserves naturelles regionales ou nationales.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Besancon dispose d'un PPBE approuvé en 2018, qui concerne notamment la rue de Vesoul, axe principal du secteur. Le site du projet, situé rue Marguerite Syamour, n'est pas inclus dans le périmètre couvert par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe ni dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni à proximité d'un monument historique ou de ses abords, ni au sein d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site correspond à un espace entièrement aménagé et majoritairement imperméabilisé (aire de stationnement existante).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Besancon est couverte par un PPRN relatif au risque d'inondation, approuvé. Aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'est prescrit ni approuvé sur la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La date d'approbation du PPRi de Besancon est le 9 mars 2017, dans le cadre de la révision du PPRi du Doubs Central concernant spécifiquement la commune de Besancon.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas recensé comme pollué (SIS) d'après le site Georisques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Besancon n'est pas comprise dans une zone de répartition des eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'après la carte de l'ARS cart'eaux le projet est situé en dehors de périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le périmètre de protection de captage en eau potable (PPE) le plus proche du projet est situé à environ 2,3 km au nord.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les terrains destinés au projet ne comprennent aucun site inscrit et ne se trouvent pas non plus à proximité immédiate d'un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites NATURA 2000 les plus proches du projet sont les sites de la "Moyenne Vallée du Doubs" (ZPS FR4312010 - ZSC FR4301294), localisés à environ 4,6 km à l'est.
D'un site classé ?	☐	☒	Le terrain destiné au projet ne comprend aucun site classé et ne se trouve pas non plus à proximité immédiate d'un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne générera ni drainage ni modification prévisible des masses d'eau souterraines. Les aménagements prévus (places enherbées, dalles alvéolaires végétalisées, espaces verts et bandes en graviers infiltrants) favorisent l'infiltration naturelle des eaux pluviales, sans créer de rabattement, de dérivation ou de perturbation des écoulements souterrains existants. L'équilibre hydrologique du site est ainsi
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet d'aménagement dispose des matériaux nécessaires, avec un approvisionnement maîtrisé et sans déficit.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet n'ayant pas de déficit en matériaux, il ne prévoit pas d'extraction de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est pleinement en adéquation avec les ressources et équipements existants. Un parking n'entraîne aucun besoin en alimentation en eau potable et ne génère aucun rejet d'eaux usées. Les eaux pluviales seront gérées à la source par infiltration (espaces verts, places enherbées, bandes en graviers), sans solliciter les réseaux d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible d'entraîner de perturbations significatives de la biodiversité. Il s'inscrit dans une zone d'activités déjà artificialisée et remplace un ancien parking en enrobé, sans habitats naturels, sans continuités écologiques identifiées et sans enjeux faune flore notables. Au contraire, le nouvel aménagement introduit des surfaces perméables (places enherbées, espaces verts, plantations) qui contribuent à améliorer légèrement
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet correspond à l'aménagement d'un parking, au droit d'une zone de stationnement existante, sans extension ni création de nouvelles surfaces artificialisées. Il est situé à proximité de la ZPS FR4312010 - ZSC FR4301294. Compte tenu de la nature du projet (aire de stationnement déjà existante, absence d'emprise nouvelle et de travaux significatifs), il n'est pas susceptible d'avoir un impact direct ou indirect sur les habitats ou espèces inscrits au Formulaire Standard de
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'entraîne aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Il se situe au sein d'une zone d'activités déjà artificialisée et consiste en la requalification d'un ancien parking entièrement en enrobé, sans extension de l'emprise urbanisée. L'opération se limite à un réaménagement interne et n'affecte donc aucun milieu naturel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun PPRT n'a été établi sur la commune de Besançon et le site est situé à une distance sécuritaire de toute ICPE et des voies de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune de Besançon est couverte par un PPRN relatif au risque d'inondation, approuvé. Le site n'est pas situé dans le zonage réglementaire du PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires, puisqu'il s'agit d'un simple réaménagement de parking sans émissions, sans rejets d'eaux usées et sans activité sensible
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le site, situé en zone d'activités, n'est exposé à aucun risque sanitaire identifié (absence d'ICPE à risque, de sols pollués ou d'installations sensibles à proximité).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet correspond a la regularisation d'un parking deja en exploitation et n'induit donc pas de trafic supplementaire significatif. Il n'entraine aucune modification notable des conditions de circulation existantes dans la zone d'activites.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, il genere des bruits limites lies aux mouvements de vehicules legers, deja presents avec le parking existant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Oui, il s'inscrit dans un environnement deja marque par la circulation de la zone d'activites, sans nuisance nouvelle notable.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non. Le reamenagement du parking n'engendre pas d'odeurs, l'usage se limitant au stationnement de vehicules legers sans activite odorante.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non. Le site, situe en zone d'activites, n'est pas expose a des nuisances olfactives particulieres et le projet n'en cree pas de nouvelles.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non. Le reamenagement du parking n'engendre pas de vibrations, les mouvements de vehicules legers restant ponctuels et de tres faible intensite.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non. Le site n'est pas expose a des sources de vibrations particulieres dans la zone d'activites, et le projet n'en cree pas de nouvelles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site dispose d'un eclaireage exterieur necessaire a la securite et au fonctionnement du parking. Le projet n'entraine pas de modification significative des emissions lumineuses existantes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage present aux abords de la voirie existante.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le nouvel amenagement de parking genere uniquement des emissions diffuses liees aux déplacements de vehicules legers, comme auparavant. Il n'entraine pas de rejets atmospheriques supplementaires significatifs par rapport a l'ancien parking entierement.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Oui, uniquement des eaux pluviales issues du ruissellement des surfaces de stationnement, sans autre rejet liquide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ces eaux sont infiltrees dans le sol artificialise du parking (surfaces permeables, espaces verts), sans rejet vers un milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non. Le projet n'engendre pas d'effluents, hors eaux pluviales, puisqu'il ne comporte aucune activité produisant des rejets liquides autres que le ruissellement gère par infiltration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Non. Le projet n'engendre pas de production de déchets en phase d'exploitation, hormis les déchets courants des usagers (non dangereux) gérés par la collecte habituelle. Il ne génère ni déchets inertes ni déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non. Le projet, situé sur un site déjà artificialisé en zone d'activités, n'affecte aucun élément patrimonial identifié ni ne modifie le paysage existant. Il ne se situe ni dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni à proximité d'un monument historique ou de ses abords, ni dans un site patrimonial remarquable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non. Le projet, implanté sur un ancien parking déjà artificialisé, ne modifie aucune activité humaine et n'entraîne pas de changement d'usage du sol, l'emprise restant dédiée au stationnement au sein de la zone d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

NEANT

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet, réalisé sur un ancien parking entièrement imperméabilisé, intègre plusieurs dispositions permettant d'éviter tout impact notable sur l'environnement et la santé humaine : - Gestion des eaux pluviales par infiltration : Mise en place de surfaces perméables et d'espaces verts permettant l'infiltration directe des eaux dans le sol artificialisé, supprimant tout rejet vers le milieu naturel. - Réduction des surfaces imperméables : Le remplacement partiel des enrobés par des revêtements perméables limite le ruissellement et améliore le fonctionnement hydrologique du site. - Maintien du niveau de trafic existant : Le projet n'induit aucune augmentation significative du trafic, ce qui évite toute hausse de bruit, d'émissions atmosphériques ou de nuisances associées. - Absence d'activités génératrices de pollution : Le parking n'accueille aucune activité émettrice d'effluents, de déchets dangereux ou de rejets atmosphériques. - Préservation du cadre paysager et patrimonial : Le site est déjà artificialisé, situé en zone d'activités, hors périmètre patrimonial (pas de monument historique, site patrimonial remarquable, ni bien UNESCO). Le projet ne modifie pas l'aspect paysager existant. - Absence d'impacts résiduels notables : Les mesures intégrées au projet (infiltration, perméabilisation, absence de nouvelles sources de nuisances) permettent de garantir l'absence d'impact résiduel significatif.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet, il apparaît qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Le projet consiste en l'aménagement d'un nouveau parking sur l'emprise d'un ancien parking déjà entièrement artificialisé, sans extension de l'urbanisation ni consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il n'induit aucune augmentation notable des nuisances (bruit, air, vibrations, odeurs), ne génère pas d'effluents ni de déchets dangereux, et les eaux pluviales sont gérées par infiltration dans le sol artificialisé, sans rejet vers un milieu naturel. Le site est situé en zone d'activités, hors de tout périmètre patrimonial (UNESCO, monuments historiques, sites remarquables), et le projet ne modifie pas l'usage du sol ni les activités humaines existantes. L'ensemble de ces éléments permet de conclure à l'absence

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

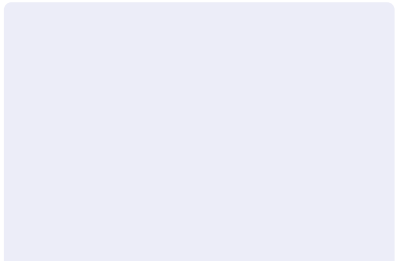
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)